

ELEMENTS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU BAREME DE MUTATION
DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES

	Eléments du barème	Points/Priorités
Priorités réglementaires et légales	RQTH	800 points après étude de la situation en groupe de travail
	Mesure de carte scolaire (Les points sont reconduits chaque année jusqu'à l'obtention d'un poste définitif)	6 paliers : - de 1 an à 3 ans: 50 points - de 4 ans à 6 ans: 70 points - de 7 ans à 9 ans: 90 points - de 10 ans à 12 ans: 110 points - de 13 ans et plus: 130 points + 60 points supplémentaires en cas de fermetures successives + priorité de retour sur le poste en cas de réouverture dans l'école pour les années n et n+1
	Stabilité postes ASH + MECS. Concerne les affectations provisoires et définitives, jusqu'à l'obtention d'un poste hors ASH + MECS	15 points pour 1 an 20 points pour 2 ans 25 points pour 3 ans
	Stabilité REP et REP+ + les 3 écoles à difficultés marquées : Ampère, At Home et Rhin. Concerne les affectations provisoires et définitives, jusqu'à l'obtention d'un poste hors REP/REP+	15 points après 3 ans consécutifs 30 points après 6 ans consécutifs
	Rapprochement de conjoint / rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant / Parent isolé	15 points
	Caractère répété de la demande sur le même vœu précis (école)	15 points
	Ancienneté de fonction en tant qu'enseignant du 1 ^{er} degré (date de référence 01/09)	1 point par an coefficient 5
	Réintégration suite à détachement, congé parental et CLD	priorité de retour sur le poste perdu

	Intérim de direction	priorité absolue si l'intéressé le formule en vœu 1 ; s'il est inscrit sur la liste d'aptitude de l'année n et sous réserve que le poste de direction soit resté vacant à l'issue du 1 ^{er} temps du mouvement ou qu'il n'ait pas été demandé
Priorités locales	Situation médicale	14 points après étude de la situation en groupe de travail
	Situation sociale	14 points après étude de la situation en GT
	Enfants à naître et à charge	10 points dès le premier enfant et quel que soit le nombre d'enfants
	Néo-titulaires (T1 et T2)	12 points pour les T1 6 points pour les T2

L'algorithme départage les ex aequo par le rang de vœu, puis l'ancienneté de fonction en tant qu'enseignant du 1^{er} degré puis l'âge.

Conformément aux lignes directrices de gestion académiques, l'administration veille à ne pas affecter les enseignants néo-titulaires non volontaires sur les postes de l'adaptation, du handicap et en SEGPA. Aussi, une bonification leur est accordée.